

**DEL 26-024**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

Le 01 avril 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 01 avril 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L’an deux mille vingt-six, le sept avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

JUIGNÉ Mickaël ; LAUTRU Sylvie ; CHEVALIER Marie ; DELISLE Jérôme ; BLONZ Annie, LE ROUX André ; HARICOT Diane ; PARISOT Gaël ; OWCZAREK Aube Catherine ; LAUTRU Julien ; CHÉENNE Sabine ; DAVOY Paul ; LEPERDRIEL Flavie ; LEROI Thomas ; CHEVALIER Marlyne ; BARDONNAUD Mélanie ; MUCHERY Bertrand ; REIGNIER Sophie ; RUEZ Emmanuel ; FLEURY Damienne ; GUYON Jean-Philippe ; PIRA Fanny ; CASTILLON Pierre ; POIRIER Christian ; BOCQUENET Mélanie

**EXCUSÉS :** Louis MASSARD (pouvoir à Annie BLONZ), Damien GENTILHOMME (pouvoir à Mélanie BARDONNAUD)

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Objet : Représentation auprès de la Commission locale d’évaluation des transferts de charges (CLETC) du Mans Métropole**

*Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ*

Conformément à l’article 1609 nonies C du CGI qui énonce les dispositions relatives au régime de fiscalité professionnelle unique (FPU), Le Mans Métropole a instauré une Commission Locale d’Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) par délibération du 16/12/2023.

Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, tous deux désignés par le conseil municipal.

Il est proposé de désigner ces représentants à main levée.

Candidatures présentées en séance :

- Titulaire : Mickaël JUIGNÉ
- Suppléant : Jérôme DELISLE

Au vu de ces candidatures, et après un vote à main levée, le conseil municipal approuve la désignation des représentants auprès de la CLETC.

**VOTANTS : 27****POUR : 27      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Évêque, le 08 avril 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Jérôme DELISLE

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

